

RD 14 SANNOIS

REQUALIFICATION BD MAURICE BERTEAUX

Section rue du Maréchal Foch / Allée du Clos Fleuri

Réunion publique du 27/06/2025

OBJECTIFS

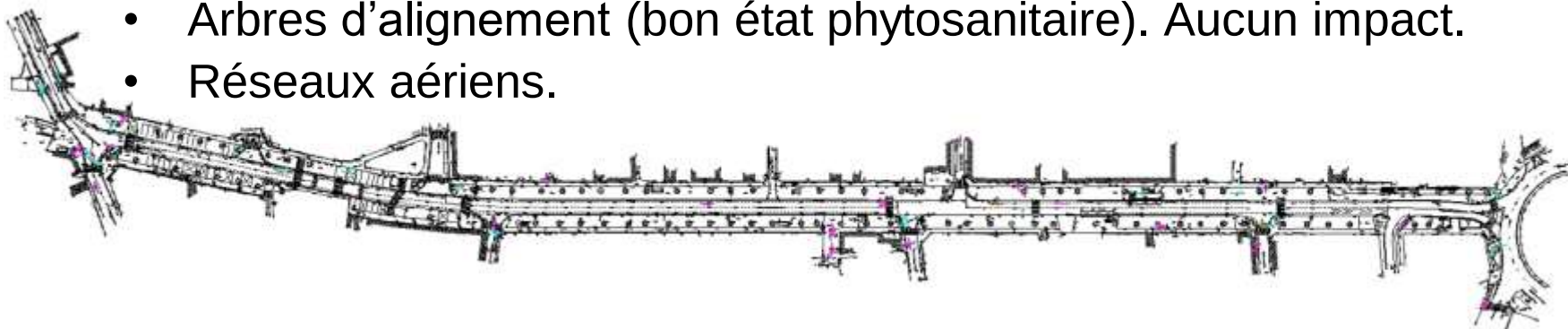
Le projet d'aménagement du boulevard Maurice Berteaux entre la rue du Maréchal Foch et l'Allée du Clos Fleuri, soit environ 800 ml, a été concerté entre le Département et la ville de Sannois.

Il s'inscrit dans une démarche de requalification de cet axe départemental avec pour objectifs :

- D'adapter la voirie pour apaiser la vitesse des usagers,
- De sécuriser le cheminement des piétons aux abords de l'école Pasteur,
- De sécuriser la traversée des piétons au droit des carrefours,
- De sécuriser la circulation des cyclistes,
- De limiter la diminution du nombre de places de stationnement à environ 15%.

SITUATION ACTUELLE

- La chaussée existante est large (7 m) ce qui peut inciter les usagers à rouler à des vitesses parfois élevées.
- TMJ 4 580 UVP/j dont 4,3% PL (côté RD 909y) et 13 320 UVP/j dont 1,4% PL (côté RD 170) relevés 11/2023.
- Les bandes cyclables existantes sont étroites (1 m) et non conformes
- 94 vélos/moyen : comptage septembre 2023.
- Le franchissement des bandes cyclables par les usagers motorisés met en danger les cyclistes.
- Jusqu'à 165 places de stationnement existantes au total dont 3 PMR et seulement 25% de places matérialisées.
- Arbres d'alignement (bon état phytosanitaire). Aucun impact.
- Réseaux aériens.

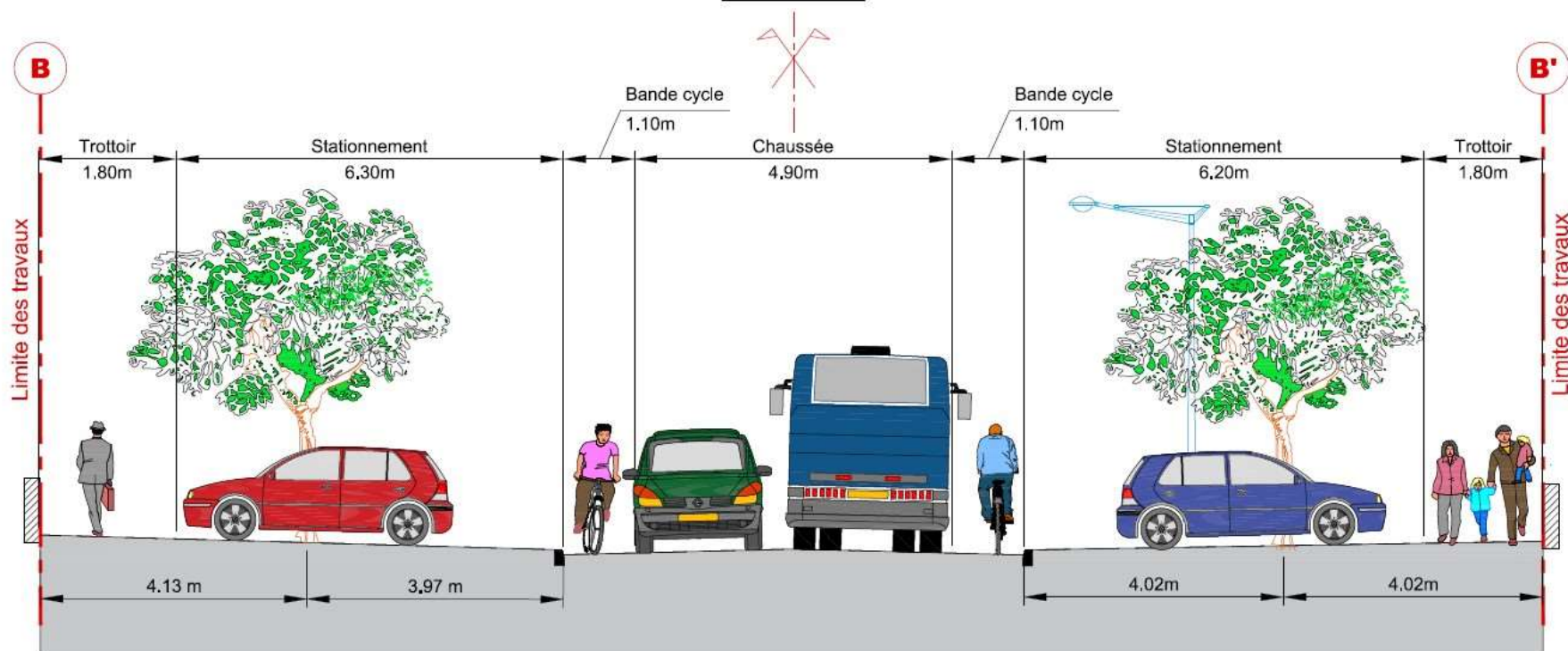


PROFIL EN TRAVERS EXISTANT

- COUPE B - B' - Au niveau du n°43 -

Etat existant

ECHELLE : 1/50e



LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM)

La loi LOM impose la prise en compte des circulations douces dans tout nouvel aménagement. Compte tenu du trafic automobile de la RD14 à Sannois, l'aménagement pertinent pour le déplacement des cyclistes est une piste cyclable (cf. recommandations du CEREMA « Rendre sa voirie cyclable - 2021 »).

1. Largeurs des aménagements

Type d'aménagement	Configuration	Largeur minimum	Largeur minimale recommandée (fonction du flux cycliste /jour)
Piste bidirectionnelle	Classique	3m	3m50 / 4m > 3000 cycl./j
	RER Vélo	3m avec dérogation	4m
Voie Verte	Toutes	3m	3m50 / 4m (> 1600 utilisateurs/j)
Pistes unidirectionnelles	Classique	2m	2m50 (> 1500 cycl./j)
	RER Vélo	2m20 avec dérogation	2m50
Bandes cyclables	hors stationnement	1m50	2m* (1m80 pour double amén. VL en double file)
	avec stationnement	1m50 + 0,5m (tampon)	2m + 0,5 m d'espace tampon**

* : largeur avec un risque d'incivilités constatées à l'usage (stationnement en double file)

** : espace tampon pour limiter les risques d'emportement (côté passager)

Autres aménagements	Bibliographie
Vélorue (compatible RER Vélo)	Cf. Cahier du CEREMA + tableau détaillé + charte des aménagements cyclable *
CVCB + Chaudières *	
Zone 50 en usage mixte	
BDD revêtue	
Voie bus partagée	

2. Tableau d'aide à la décision

Vitesse limite réglementaire (km/h)	Trafic motorisé en unités de véhicules	Dest. cycliste souhaitée (en nombre de vélos par jour)			
		Particuliers par jour (hors les dim. et f.é)	Particuliers + secondaires (trafic résidentiel à 700 cyclistes/jour)	Mixte (trafic principal, trafic résidentiel à 1000 cyclistes/jour)	Mixte (trafic principal, trafic résidentiel à 1000 cyclistes/jour)
30 km/h	< 2000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
	2000 à 4000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
	> 4000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
50 km/h	< 1000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
	1000 à 4000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
	> 4000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
70/80 km/h	< 1000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
	1000 à 4000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
	> 4000	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel	Traffic résidentiel
Sécurité de proximité		À choisir selon le contexte		Habitat sur le trafic résidentiel	

➤ Mixité possible entre les modes (doux/motorisés) lorsque le trafic est apaisé :

Le volume de trafic motorisé

 < 4000

En dessous de ce seuil, la création d'une zone 30 est donc envisageable. Au-delà, un aménagement séparé des flux motorisés est recommandé.

PROJET

a) Boulevard Maurice Berteaux :

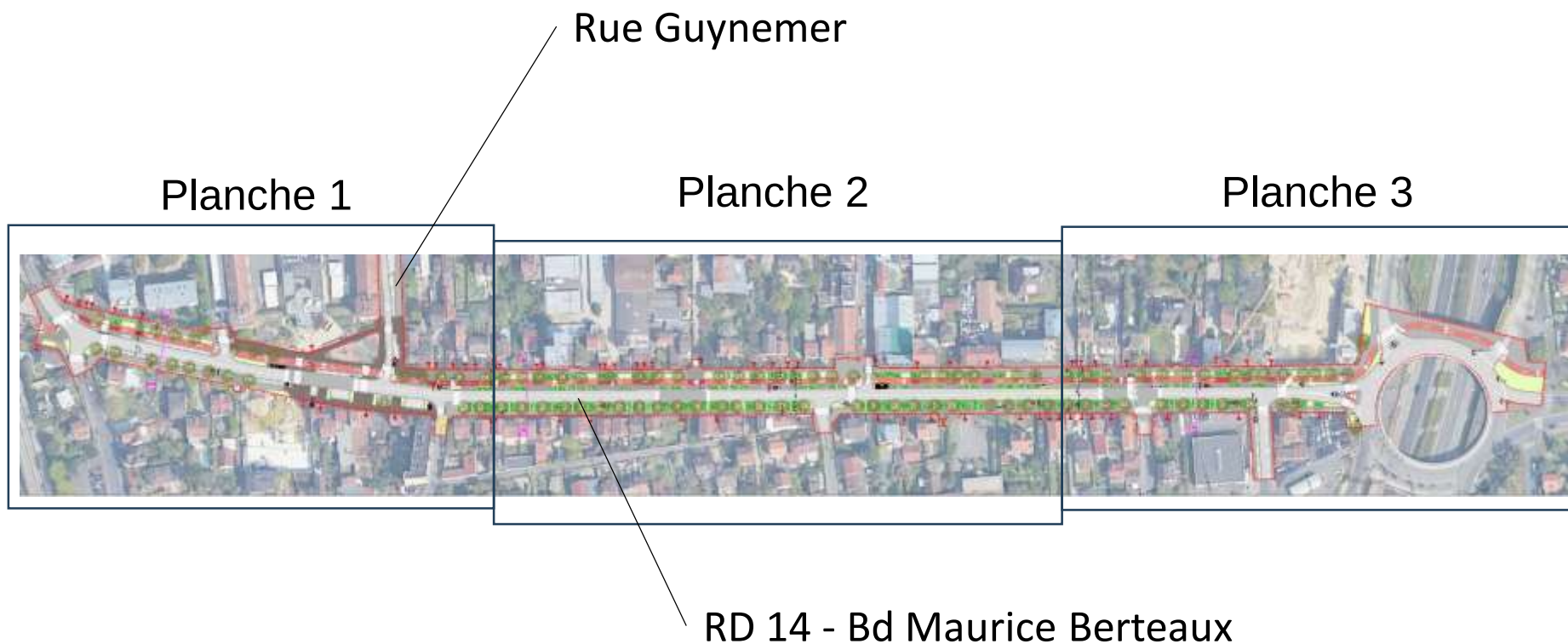
- Etude de mise en sens unique non retenue pour impossibilité de desserte par les transports en commun.
- Réduction de la largeur de la chaussée à 6 m pour apaiser les vitesses. Reconstruction de la structure de chaussée (65 cm environ).
- Création de plateaux surélevés (face à l'école Pasteur, aux carrefours des rues Aline Leguay et Léon Protais).
- Création de places de stationnement longitudinal au Nord et en bataille au Sud. 145 places projetées (165 existantes).
- Aménagement des trottoirs d'une largeur supérieure à 1,75 m.
- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale au Nord de 3m de largeur (4m recommandée par le CEREMA).
- Arbres d'alignement à conserver.
- Création d'espaces végétalisés.
- Remise aux normes de la signalisation lumineuse tricolore.
- Réseaux aériens conservés, mâts d'éclairage public à conserver et à adapter.

PROJET

b) Rue Guynemer :

- Mise en sens unique entrant sur le Boulevard M. Berteaux.
- Réduction de la largeur de la chaussée à 3,50 m pour apaiser les vitesses.
- Création d'un plateau surélevé (face à l'entrée de l'école Pasteur).
- Création de places de stationnement longitudinal et en épi à l'Est (dont 1 PMR côté pharmacie).
- Reprise de la couche de roulement.
- Aménagement des trottoirs.
- Réseaux aériens et éclairage public à conserver.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT – Vue générale



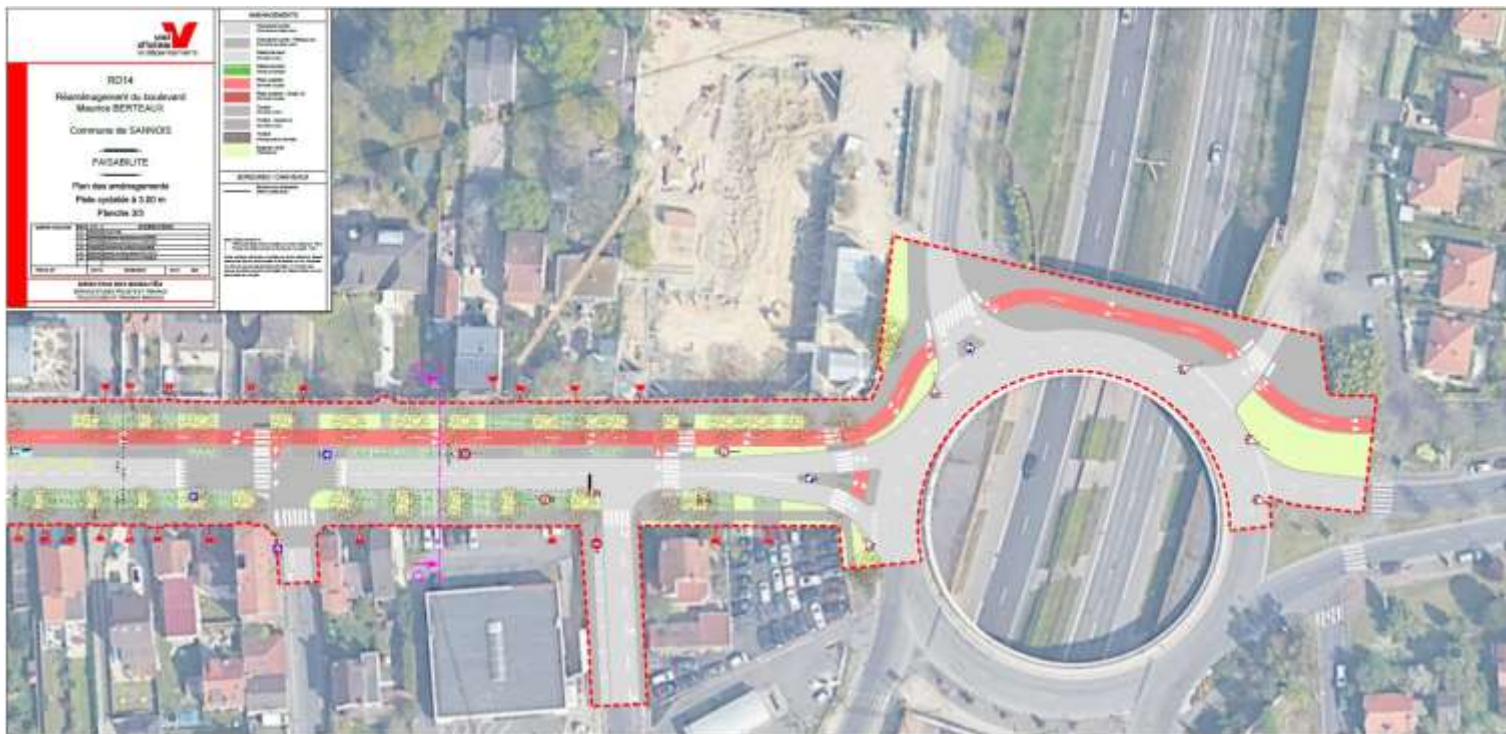
PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT – Planche 1



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT – Planche 2



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT – Planche 3

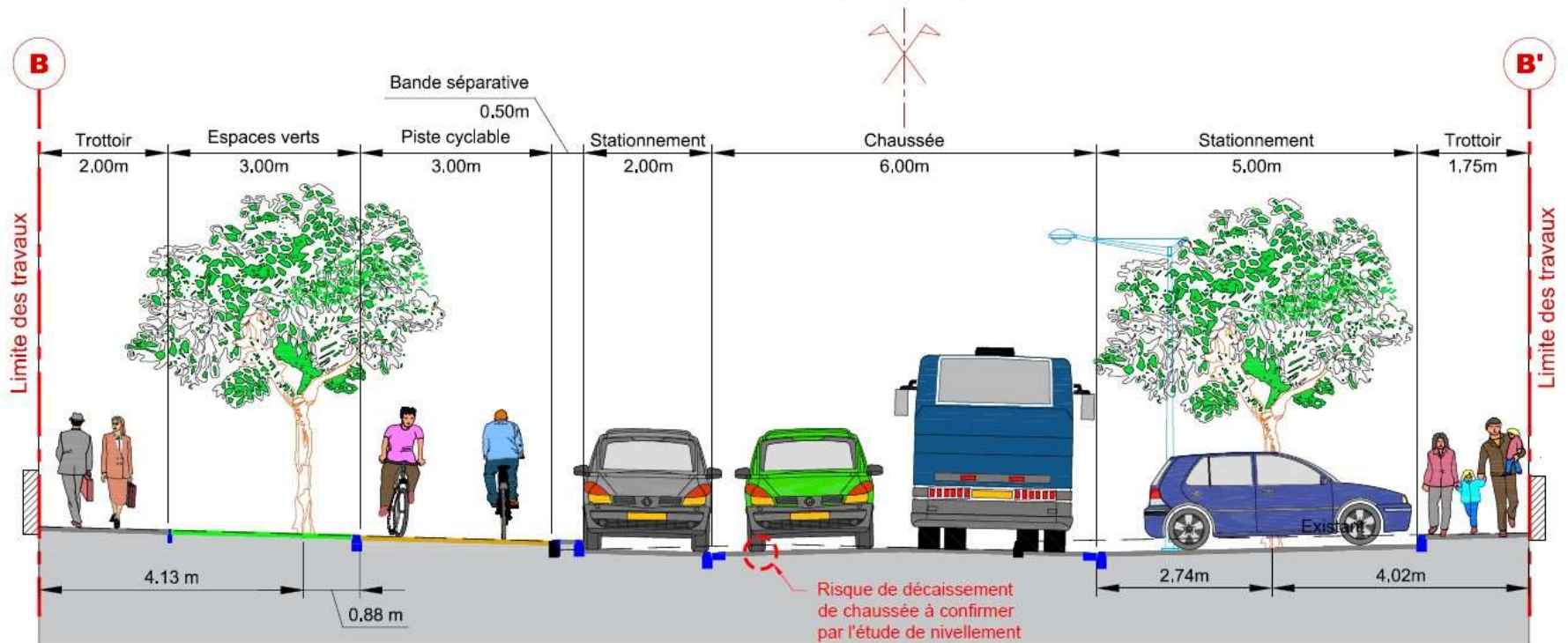


PROFIL EN TRAVERS TYPE

- COUPE B - B' - Au niveau du n°43 -

Piste cyclable à 3.00 m

ECHELLE : 1/50e



FINANCEMENT

➤ ***Financeurs :***

- Commune de Sannois
- Région IDF (subvention à hauteur de 50% du coût des travaux des aménagements cyclables).
- Département du Val D'Oise

➤ ***Coût total des travaux :***

4 500 000 € HT soit 5 400 000 € TTC.

CALENDRIER TECHNIQUE PRÉVISIONNEL

- **Phase 1 :**

Obtention du financement : approbation de l'opération par l'Assemblée Départementale et sollicitation de subventions auprès de la Région Ile de France

- **Phase 2 :**

Démarrage des travaux une fois ces phases administratives validées

- **Phase 3 :**

Durée des travaux : environ 18 mois (travaux sous circulation avec restrictions : neutralisation d'une voie et circulation en sens unique).

Discussion / débat

Merci de votre attention

COMPTAGE STATIONNEMENTS

Date	19/09/2023		20/09/2023		21/09/2023	
Heure	5h	9h	5h	9h	5h	9h
ZONE 1h30						
Stationnement	28	30	25	26	25	32
Entrée charretière	3	3	2	2	2	2
Sous-Total	31	33	27	28	27	34
ZONE 5h00						
Stationnement	101	97	94	97	94	115
Entrée charretière	3	12	9	7	10	7
Sous-Total	104	109	103	104	104	122
Total	135	142	130	132	131	156

Les parkings des rues Guynemer et Sergent Guignot (30 places chacun) restent presque inoccupés la nuit et sont remplis le matin à 9h00.